



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

CBD/NP/MOP/4/7
5 août 2022

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR
LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SIÉGEANT EN TANT
QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE
NAGOYA SUR L'ACCÈS AUX RESSOURCES
GÉNÉTIQUES ET LE PARTAGE JUSTE ET
ÉQUITABLE DES AVANTAGES DÉCOULANT DE
LEUR UTILISATION

Quatrième réunion - Partie II
Montréal, Canada, 7 - 19 décembre 2022
Point 10 de l'ordre du jour

SUIVI ET ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS (ARTICLE 29)

Note de la Secrétaire exécutive

I. INTRODUCTION

1. Dans l'article 29, relatif au suivi et à l'établissement des rapports, il est précisé que chaque Partie au Protocole de Nagoya doit suivre l'exécution de ses obligations et rendre compte à la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole des mesures prises pour mettre en œuvre le Protocole.
2. Lors de sa première réunion, la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya a approuvé les lignes directrices et le modèle du rapport national intérimaire sur la mise en œuvre du Protocole et, entre autres, a défini le processus de présentation des rapports (décision [NP-1/3](#)) qui devaient être soumis douze mois avant la troisième réunion de la réunion des Parties au Protocole, c'est-à-dire avant le 1^{er} novembre 2017.
3. À sa troisième réunion, la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya s'est félicitée de la présentation des rapports nationaux intérimaires par les Parties¹ et les non-Parties et, en prévision de la présentation du prochain rapport national, a demandé à la Secrétaire exécutive de revoir le modèle de présentation des rapports pour examen à sa quatrième réunion (décision [NP-3/4](#)). Dans la même décision, la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya a accepté l'invitation de la Conférence des Parties contenue dans la décision [14/27](#), convenant d'un cycle synchronisé de présentation des rapports nationaux pour la Convention, le Protocole de Cartagena et le Protocole de Nagoya à compter de 2023 (paragraphe 1). Elle a décidé de réexaminer la question de la périodicité des rapports lors de sa sixième réunion, en tenant compte de l'alignement des rapports nationaux ainsi que du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (paragraphe 9).
4. Dans ce contexte, la section II contient des informations sur le précédent cycle de notification et sur la mise en œuvre de l'article 29 du Protocole. Dans la section III est présenté un résumé des éléments pris en compte lors de la révision du modèle de présentation des rapports. La section IV fournit des

¹ Au moment de la réunion, 82 des 100 Parties qui avaient l'obligation de faire rapport avaient soumis leur rapport national intérimaire.

informations sur les incidences d'un cycle synchronisé des rapports nationaux au titre de la Convention et de ses Protocoles, et contient un calendrier provisoire pour les processus d'examen au titre du Protocole. Enfin, la section V contient les éléments d'un projet de décision pour examen à la réunion, y compris le projet révisé de cadre de présentation des rapports.

II. INFORMATIONS CONCERNANT LE CYCLE DE RAPPORTS PRÉCÉDENTS ET LA MISE EN OEUVRE DE L'ARTICLE 29 DU PROTOCOLE

5. Au 1^{er} mai 2022, 92² Parties au Protocole de Nagoya devant soumettre un rapport avaient soumis leur rapport national intérimaire sur la mise en œuvre du Protocole. Huit pays, qui n'étaient pas Parties avant le 1^{er} novembre 2017, ont également soumis des rapports nationaux intérimaires³.

6. Tous les rapports nationaux intérimaires reçus sont accessibles en ligne sur le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages (APA) au lien suivant : <https://absch.cbd.int/reports>.

7. Lors de sa troisième réunion, qui s'est tenue en ligne du 21 au 23 avril 2020, le Comité de contrôle du respect des dispositions a examiné des questions générales relatives au respect des dispositions du Protocole de Nagoya, notamment les progrès accomplis dans la soumission des rapports nationaux intérimaires. Au paragraphe 23 de son rapport⁴, le Comité a reconnu les progrès réalisés et a noté que les Parties qui ne l'avaient pas encore fait devraient être invitées à soumettre leur rapport dès que possible.

8. Le Comité a pris note des facteurs de retard dans la présentation de certains rapports nationaux, comme l'ont indiqué certaines Parties dans leur correspondance avec le secrétariat, notamment l'absence d'un soutien financier en temps voulu de la part du mécanisme de financement, et le délai nécessaire pour coordonner le processus d'établissement des rapports, trouver les consultants et mener des consultations au niveau national. À cet égard, le Comité a noté qu'il était essentiel pour les Parties qui soumettent des demandes au Fonds pour l'environnement mondial de recevoir les fonds en temps voulu, au moins six mois avant la date limite de soumission du rapport national.

9. Le Comité a également noté que les Parties au Protocole devraient être encouragées à fournir des informations complètes et précises dans la mesure du possible.

III. ÉLÉMENTS PRIS EN COMPTE DANS LA RÉVISION DU MODÈLE

10. Dans la décision NP-3/4, paragraphe 8, la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya a demandé à la Secrétaire exécutive de revoir le modèle de rapport en tenant compte des commentaires reçus, de la contribution du Comité de contrôle, du cadre d'indicateurs contenu dans la décision NP-3/1, du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et de l'alignement des rapports nationaux au titre de la Convention et de ses Protocoles, tout en gardant à l'esprit la nécessité d'une continuité dans le modèle afin de mesurer les progrès de mise en œuvre (décision NP-3/4, paragraphe 8).

11. Cette section présente un résumé des éléments pris en compte lors de la révision du projet de format, qui figure dans l'annexe des éléments d'un projet de décision, à la section V.

² Albanie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Botswana, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Chine, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, République démocratique du Congo, République tchèque, Djibouti, République dominicaine, Égypte, Eswatini, Éthiopie, Union européenne, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Allemagne, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Kirghizstan, République démocratique populaire lao, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Malte, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Niger, Norvège, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldavie, Rwanda, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Slovaquie, Afrique du Sud, Espagne, Soudan, Suède, Suisse, Tadjikistan, Togo, Ouganda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Émirats arabes unis, Uruguay, Viet Nam, Zambie.

³ Autriche, Barbade, Estonie, Maroc, Nigeria, Pologne, Venezuela (République bolivarienne du), Saint-Kitts-et-Nevis.

⁴ Le rapport du Comité de contrôle a été publié sous la cote [CBD/NP/MOP/4/2](#) et sera examiné au point 5 de l'ordre du jour.

A. Commentaires reçus par les Parties et les non-Parties concernant le modèle de rapport

12. À la question 66 du rapport national intérimaire, il était proposé de formuler des commentaires sur le modèle du rapport. Cette question, qui n'était pas obligatoire, a donné lieu à 39 réponses de Parties et de non-Parties.

13. Environ 20 réponses contenaient des commentaires positifs sur le modèle du rapport, indiquant par exemple qu'il était utile, convivial, simple et bien structuré. De nombreux pays ont fait des suggestions pour améliorer le modèle du rapport, notamment les suivantes :

a) Des pays ont trouvé que certaines questions étaient répétitives (par exemple, Q7, Q8 et Q16 relatives aux permis et certificats), ou pouvaient être améliorées (par exemple, Q3 sur la mise à disposition d'informations au Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages) ;

b) Certains pays ont trouvé le modèle trop élaboré et ont suggéré soit de rendre les questions plus claires, soit d'inclure des conseils supplémentaires ou des notes explicatives pour faciliter l'établissement des rapports ;

c) Certains pays ont suggéré que davantage d'options de réponse pourraient être ajoutées aux questions binaires (par exemple, Q11) pour plus de flexibilité ;

d) Certains pays ont signalé des problèmes techniques et suggéré des améliorations liées à la soumission en ligne du rapport national intermédiaire, comme l'ajout d'une fonction permettant de sauvegarder automatiquement un projet de rapport, l'amélioration de la façon dont les enregistrements de référence ou les contacts sont liés dans les réponses, ou l'augmentation du nombre de caractères autorisés pour certaines réponses ;

e) Certains pays ont fait des suggestions concernant des questions spécifiques (par exemple, l'ajout de « sans objet » comme réponse possible à la Q48).

14. Les commentaires ci-dessus ont été pris en compte dans l'élaboration du modèle de rapport contenu dans l'annexe aux éléments du projet de décision figurant à la section V. Les suggestions d'améliorations techniques de l'outil de rapport en ligne du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages seront également prises en compte par le secrétariat pour l'élaboration de la version en ligne du modèle de rapport.

B. Contribution du Comité de contrôle du respect des dispositions

15. Comme il lui a été demandé au paragraphe 7 de la décision NP-3/4, le Comité de contrôle, à sa troisième réunion, a examiné le modèle de rapport révisé et les directives élaborées par le secrétariat⁵. Dans les paragraphes 39 à 46 du rapport de la réunion⁶ est donné un aperçu des commentaires adressés au secrétariat, notamment les suivants :

a) Le Comité a accueilli favorablement le projet de modèle de rapport actualisé et a noté qu'il était généralement clair, convivial et équilibré ;

b) Lors de l'examen des questions binaires, le Comité a suggéré qu'une troisième catégorie de réponses pourrait être créée, le cas échéant, pour refléter les situations dans lesquelles une Partie a progressé vers la mise en œuvre d'une obligation spécifique même si cette obligation n'a pas encore été pleinement mise en œuvre ;

c) Le Comité s'est dit préoccupé par la possibilité de fournir une réponse « Non » précisant que les pays n'avaient pas de plans actuels pour mettre en œuvre des mesures visant à remplir l'obligation. Le Comité a convenu que le modèle devrait permettre aux Parties d'indiquer si elles n'étaient pas en conformité avec le Protocole, tout en permettant de fournir des informations supplémentaires sur les raisons de cette non-conformité ainsi que sur les difficultés rencontrées.

⁵ En annexe du document [CBD/NP/CC/3/4](#) (9 mars 2020)

⁶ [CBD/NP/MOP/4/2](#) (23 avril 2020).

16. Au paragraphe 47 de son rapport, le Comité a demandé au secrétariat de réviser le modèle de rapport en tenant compte des commentaires fournis au cours de la réunion et a convenu de fournir d'autres contributions spécifiques au projet révisé au moyen du forum en ligne du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages avant la finalisation du modèle.

17. En conséquence, le secrétariat a révisé le modèle et l'a partagé via un forum en ligne hébergé sur le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, où les membres du Comité ont été invités à fournir des commentaires supplémentaires entre le 3 juillet et le 3 août 2020. Plusieurs membres du Comité ont fourni des suggestions et des contributions supplémentaires.

18. Suite à l'examen par le Comité de contrôle du respect des dispositions en 2020, les options de réponse ont été normalisées dans l'ensemble du modèle de rapport, et comprennent une option de réponse permettant aux Parties d'indiquer un état de mise en œuvre partielle (« Oui, dans une certaine mesure » ou « Oui, dans certains cas »), le cas échéant. En outre, les lignes directrices pour l'établissement des rapports ont été élargies et des notes de bas de page ont été ajoutées afin d'encourager davantage les Parties à utiliser les zones de texte pour partager des informations sur leurs progrès.

C. Cadre d'indicateurs adopté dans la décision NP-3/1 dans le contexte de l'évaluation et de l'examen au titre de l'article 31 du Protocole

19. Les rapports nationaux intérimaires sur la mise en œuvre du protocole de Nagoya ont constitué une source d'information essentielle pour la première évaluation et le premier examen de l'efficacité du Protocole effectués par la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole lors de sa troisième réunion. Dans le cadre de ce processus, il a été noté que, dans certains cas, aucune information concluante ne pouvait être tirée des réponses au rapport national intérimaire pour certains éléments de l'évaluation⁷.

20. En conséquence, le modèle de présentation des rapports a été revu afin de prendre en compte les indicateurs figurant dans l'annexe de la [décision NP-3/1](#), en vue d'éclairer la deuxième évaluation et le deuxième examen de l'efficacité du Protocole. En outre, les questions du modèle de rapport destinées à recueillir des données pour ces indicateurs sont maintenant toutes indiquées comme obligatoires pour les Parties. Cela contribuera à améliorer la qualité des données disponibles pour étayer la deuxième évaluation et le deuxième examen, ainsi que les évaluations ultérieures.

D. Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020

21. Le projet de cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 s'appuie sur le plan stratégique en faveur de la biodiversité 2011-2020 et présente un plan ambitieux visant à mettre en œuvre une action de grande envergure pour transformer la relation de la société avec la biodiversité et concrétiser, d'ici à 2050, la vision partagée d'une vie en harmonie avec la nature. Le projet de cadre pour l'après-2020 comprend quatre objectifs à long terme pour 2050 et 21 cibles orientées vers l'action pour une action urgente au cours de la décennie jusqu'en 2030. L'accès et le partage des avantages sont principalement abordés dans l'objectif C et la cible 13 du projet de cadre. Les différentes composantes du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et leur pertinence au regard du protocole de Nagoya sont détaillées dans le document CBD/NP/MOP/4/9.

22. Le cadre de suivi proposé pour le Cadre mondial de la biodiversité comprend des indicateurs permettant de suivre la mise en œuvre des objectifs et des cibles du Cadre mondial. La recommandation 24/2 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et le projet de décision qui y figure⁸ prévoient également un processus visant à rendre le cadre de suivi opérationnel grâce aux travaux d'un groupe d'experts techniques ad hoc. En fonction des objectifs, cibles et indicateurs convenus par les Parties dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, les rapports

⁷ [CBD/NP/MOP/DEC/3/1](#), annexe II

⁸ [CBD/SBSTTA/REC/24/2](#).

nationaux sur la mise en œuvre du Protocole de Nagoya peuvent représenter une source d'information pour mesurer les progrès accomplis vers les objectifs, cibles et/ou indicateurs liés à l'APA. Dans ce contexte, le modèle du premier rapport national devra peut-être être révisé une fois que le cadre mondial de la biodiversité et son cadre de suivi seront convenus, afin d'éviter les doublons et de rationaliser les rapports. Par exemple, les questions relatives aux avantages monétaires et non monétaires (Q44 et Q45) devront peut-être être révisées.

23. Le projet de composante de mobilisation des ressources du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, comprenant éventuellement un successeur à la stratégie actuelle de mobilisation des ressources pour la Convention et, le cas échéant, ses Protocoles, sera examiné par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion, et pourrait également être accueilli favorablement par la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole à sa quatrième réunion⁹. La recommandation 3/6 de l'Organe subsidiaire chargé de l'application et le projet de décision qu'elle contient¹⁰ comprennent également une section sur les futurs rapports financiers. En fonction de la nature de l'accord final entre les Parties, la section du modèle du premier rapport national consacrée aux ressources financières et à la mobilisation des ressources (partie XIV) devra peut-être être révisée une fois que le cadre mondial de la biodiversité et sa composante de mobilisation des ressources auront été convenus, en vue d'éviter les doublons et de rationaliser les rapports pour les Parties. Par exemple, les questions sur les expériences en matière de mobilisation de ressources pour le Protocole et sur l'état des fonds mobilisés (Q63 et Q64) devront peut-être être révisées.

E. Autres révisions

24. Les questions relatives au renforcement et au développement des capacités (Q54 et Q55) ont été améliorées à la lumière des conclusions et recommandations de l'évaluation du cadre stratégique pour le renforcement et le développement des capacités afin de soutenir la mise en œuvre effective du Protocole de Nagoya¹¹.

25. Les questions qui ne présentaient un intérêt que dans le contexte du rapport national intérimaire ont été supprimées du modèle révisé. Il s'agissait notamment d'une question sur les difficultés rencontrées pour ratifier le Protocole.

IV. IMPLICATIONS DU CYCLE SYNCHRONISÉ DE PRÉSENTATION DES RAPPORTS NATIONAUX AU TITRE DE LA CONVENTION ET DE SES PROTOCOLES

26. Dans la décision NP-3/4, la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya a accepté l'invitation de la Conférence des Parties contenue dans la décision 14/27 et a convenu d'assurer un cycle synchronisé de rapports nationaux pour la Convention, le Protocole de Cartagena et le Protocole de Nagoya à partir de 2023.

27. En raison des retards pris dans la tenue de la quinzième réunion de la Conférence des Parties, de la dixième réunion des Parties au Protocole de Cartagena et de la quatrième réunion des Parties au Protocole de Nagoya, la Conférence des Parties devrait adopter une décision invitant à soumettre les septièmes rapports nationaux avant le 30 juin 2025, et les huitièmes rapports nationaux avant le 30 juin 2029¹². Dans ce contexte, la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya pourrait envisager de reporter la date limite de présentation du premier rapport national au titre du Protocole

⁹ CBD/NP/MOP/4/10 - Mécanisme de financement et ressources financières (article 25).

¹⁰ [CBD/SBI/REC/3/6](#)

¹¹ « Des questions supplémentaires sur le renforcement des capacités pourraient être intégrées (...) sur les défis et les enseignements et être utilisées pour identifier les lacunes et les besoins actuels en matière de renforcement des capacités » [CBD/SBI/3/INF/1](#).

¹² Les dates de présentation des septième et huitième rapports nationaux au titre de la Convention sont indiquées entre crochets dans le projet de décision élaboré par l'Organe subsidiaire chargé de l'application et seront examinées plus avant par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion.

de Nagoya pour l'aligner sur la date limite de présentation du septième rapport national, afin de maintenir le cycle synchronisé de présentation des rapports prévu dans la décision 14/27 de la Conférence des Parties à la Convention et la décision NP-3/4 de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya.

28. La date limite de soumission du premier rapport national aura des répercussions importantes sur d'autres processus d'examen dans le cadre du protocole de Nagoya, à savoir les travaux du Comité de contrôle et le processus d'évaluation et d'examen. Un aperçu du calendrier provisoire de ces processus est présenté dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1. Aperçu et calendrier provisoire des processus pertinents liés au protocole de Nagoya¹³

| | |
|------------------|---|
| 2017 | Date limite de soumission du rapport national intérimaire au titre du Protocole de Nagoya, conformément à la décision NP-1/3 |
| 2018 | Décision NP-3/1 de la MOP-3 sur la première évaluation et révision du protocole de Nagoya et l'élaboration de la deuxième évaluation. |
| 2022 | Décisions de la MOP-4 accueillant le Cadre mondial pour la biodiversité pour l'après-2020 et invitant à la soumission de rapports avant le 30 juin 2024 ou 2025 ¹⁴ |
| 2023-2024 | Au moins une réunion du Comité de contrôle Quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application pour examiner, entre autres, la méthode proposée pour la deuxième évaluation et le deuxième examen du Protocole |
| 2024 | Décision de la MOP-5 sur la méthodologie de la deuxième évaluation et révision du Protocole |
| 2025 | Date limite de soumission des rapports nationaux au titre de la Convention et de ses Protocoles |
| 2025-2026 | Au moins une réunion du Comité de contrôle |
| 2026 | La MOP-6 examinera les intervalles pour les rapports nationaux, la deuxième évaluation et le réexamen du protocole de Nagoya sur la base des informations contenues dans les premiers rapports nationaux, et invitera à la soumission des deuxièmes rapports nationaux avant le 30 juin 2029. |
| 2028 | MOP-7 |
| 2029 | Date limite de soumission des rapports nationaux au titre de la Convention et de ses Protocoles |

V. ÉLÉMENTS SUGGÉRÉS D'UN PROJET DE DÉCISION¹⁵

29. La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties souhaitera peut-être examiner les éléments suivants d'un projet de décision, qui comprennent les paragraphes 8 et 9 des recommandations formulées par le Comité de contrôle du respect des dispositions à sa troisième réunion¹⁶, ainsi que les lignes

¹³ Ce calendrier provisoire suit le scénario recommandé par l'Organe subsidiaire chargé de l'application dans sa recommandation 3/19, selon lequel les réunions de la Conférence des Parties se tiendront tous les deux ans, sauf décision contraire de la Conférence des Parties.

¹⁴ Voir le document CBD/NP/MOP/4/1/Add.5 (compilation des projets de décisions).

¹⁵ Ces éléments sont inclus dans la compilation des projets de décisions (CBD/NP/MOP/4/1/Add.5).

¹⁶ [CBD/NP/MOP/4/2](#) (23 avril 2020), annexe.

directrices et le modèle révisés relatifs au premier rapport national sur la mise en œuvre du Protocole de Nagoya en annexe :

La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au protocole de Nagoya,

Rappelant la décision NP-3/4,

Notant qu'il est souhaitable d'élaborer des indicateurs pertinents au niveau national concernant l'accès et le partage des avantages dans le contexte du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020,

1. *Se félicite de la décision 15/-- de la Conférence des Parties dans laquelle il est demandé aux Parties à la Convention de soumettre leur septième rapport national avant le 30 juin 2025 et convient de maintenir le cycle synchronisé des rapports nationaux prévu dans les décisions 14/27 et NP-3/4 et de commencer ce cycle en 2025 au lieu de 2023 ;*

2. *Prend note du cadre de suivi du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et de ses propositions d'indicateurs relatifs à l'accès et au partage des avantages, et se félicite du processus énoncé dans la décision 15/-- ;*

3. *Adopte les lignes directrices et le modèle relatifs à la soumission du premier rapport national sur la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, tels qu'ils figurent dans l'annexe à la présente décision ;*

4. *Prie la Secrétaire exécutive de mettre à disposition les lignes directrices et le modèle du premier rapport national sur le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages ;*

5. *Demande aux Parties de soumettre un premier rapport national sur la mise en œuvre de leurs obligations au titre du Protocole de Nagoya, et accueille favorablement la soumission d'informations pertinentes par les non-Parties :*

a) *Dans une langue officielle de l'Organisation des Nations Unies ;*

b) *Au moyen du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages ;*

c) *D'ici au 30 juin 2025 ;*

6. *Prie la Secrétaire exécutive d'aider les Parties pour lesquelles la soumission directe en ligne du rapport national au moyen du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages n'est pas techniquement possible à publier leurs rapports sur le Centre d'échange ;*

7. *Demande également à la Secrétaire exécutive de consolider les informations contenues dans les premiers rapports nationaux et les informations fournies par les Parties grâce au Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, pour examen par la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya lors de sa sixième réunion, ainsi que de mettre à la disposition de la réunion, pour information, les informations partagées par les non-Parties et les acteurs non étatiques, selon le cas, à titre de contribution à la deuxième évaluation et au deuxième examen de l'efficacité du Protocole ;*

8. *Décide de maintenir à l'étude le modèle du rapport national, sur la base des informations reçues des Parties et de l'expérience acquise ;*

9. *Exhorte les Parties à fournir des informations complètes et précises dans leurs rapports nationaux ;*

10. *Invite* le Fonds pour l'environnement mondial à mettre en temps voulu des ressources financières à la disposition des Parties remplissant les conditions requises afin de les aider à s'acquitter de leur obligation de présenter des rapports au titre du Protocole¹⁷.

Annexe

LIGNES DIRECTRICES ET MODÈLE DE PRÉSENTATION DU PREMIER RAPPORT NATIONAL SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE DE NAGOYA (EN ANGLAIS)

Vue d'ensemble

1. L'article 29 du protocole de Nagoya prévoit que chaque Partie surveille l'exécution des obligations qui lui incombent en vertu du protocole et fasse rapport à la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties sur les mesures d'application qu'elle a prises. Les rapports nationaux jouent un rôle essentiel dans l'examen de la mise en œuvre du Protocole et pour aider la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties à prendre, dans le cadre de son mandat, les décisions nécessaires pour promouvoir la mise en œuvre effective du Protocole, conformément à l'article 26, paragraphe 4. Les rapports nationaux peuvent également être un outil utile pour les pays au niveau national pour s'engager avec les parties prenantes, évaluer leur niveau de mise en œuvre du Protocole et identifier les défis de la mise en œuvre et les lacunes et besoins en termes de capacités, de ressources et de technologie.

2. La soumission d'un rapport national est l'une des principales obligations que le Protocole de Nagoya impose à ses Parties. Conformément à ses procédures, le Comité de contrôle du respect des dispositions du protocole de Nagoya peut examiner une situation dans laquelle une Partie ne soumet pas son rapport national en vertu de l'article 29 du protocole.

3. Le premier rapport national sur la mise en œuvre du protocole de Nagoya doit être présenté **avant le 30 juin 2025**. Ce rapport doit fournir un état actualisé de la mise en œuvre du Protocole depuis son entrée en vigueur ou depuis la présentation du rapport national intérimaire, selon le cas pour la Partie concernée.

4. Compte tenu du temps nécessaire pour élaborer, approuver et soumettre un rapport national, les Parties sont encouragées à commencer à élaborer leur rapport bien avant la date limite. Il est recommandé aux Parties d'associer les peuples autochtones et les communautés locales, ainsi que les autres parties prenantes concernées, le cas échéant, à cette élaboration afin de garantir une approche participative et transparente.

Contenu et structure du rapport

5. Les questions obligatoires sont basées sur les dispositions du Protocole qui établissent des obligations pour ses Parties. Les autres questions obligatoires sont celles nécessaires pour contextualiser d'autres questions, ou qui servent à recueillir des informations pour l'évaluation et l'examen de l'efficacité du Protocole de Nagoya. Les questions et sous-questions obligatoires sont indiquées par un astérisque.

6. Le modèle de rapport a été élaboré en vue de minimiser la charge de travail des pays. De nombreuses questions sont à choix multiple et, dans la mesure du possible, un ensemble standard de trois options est fourni pour répondre à ces questions :

a) **Oui**, ce qui signifie que la disposition peut être considérée comme pleinement mise en œuvre ;

b) **Oui, dans une certaine mesure**, ce qui signifie que la disposition peut être considérée comme partiellement mise en œuvre (par exemple, lorsque des mesures sont prises pour répondre à l'exigence) ; ou

¹⁷ Étant donné que c'est la Conférence des Parties qui est habilitée à donner des orientations au mécanisme de financement, ce paragraphe peut être compris et lu comme suit : « Recommander à la Conférence des Parties de demander au Fonds pour l'environnement mondial de mettre en temps voulu des ressources financières à la disposition des Parties remplissant les conditions requises afin de les aider à s'acquitter de leur obligation de présenter des rapports au titre du Protocole ».

c) **Non**, ce qui signifie que la disposition peut être considérée comme non encore mise en œuvre.

7. Les pays sont encouragés à fournir de brèves explications sur leurs réponses en vue d'obtenir des informations plus détaillées dans le cadre des processus de révision du Protocole de Nagoya.

8. Le modèle du rapport regroupe les questions par thème, comme suit :

Partie I - Informations générales

Partie II - Structures institutionnelles pour la mise en œuvre du Protocole

Partie III - Mesures relatives à l'accès aux ressources génétiques

Partie IV - Mesures relatives au partage juste et équitable des avantages

Partie V - Mesures relatives au respect de la législation nationale et au suivi de l'utilisation

Partie VI - Mesures relatives au respect des conditions convenues d'un commun accord

Partie VII - Mesures relatives aux considérations spéciales

Partie VIII - Mesures relatives aux peuples autochtones et aux communautés locales

Partie IX - Contribution à la conservation et à l'utilisation durable et avantages reçus

Partie X - Coopération transfrontière

Partie XI - Clauses contractuelles types, codes de conduite, lignes directrices et meilleures pratiques et/ou normes

Partie XII - Sensibilisation et renforcement des capacités

Partie XIII - Transfert de technologie, collaboration et coopération

Partie XIV - Ressources financières et mobilisation des ressources

Partie XV - Informations complémentaires facultatives

Partie XVI (soumission hors ligne uniquement) - Validation des fichiers enregistrés dans le Centre d'échange

9. À la fin de chaque partie, une question invite les pays à fournir des informations supplémentaires et des liens vers la documentation pertinente, s'ils le souhaitent.

Présentation du rapport

10. Le premier rapport national doit être soumis en ligne via le Centre d'échange sur l'APA et dans l'une des six langues officielles des Nations Unies. Le Centre d'échange sur l'APA est accessible à l'adresse suivante : <https://absch.cbd.int/>. Pour pouvoir publier son rapport, chaque Partie devra avoir désigné une autorité de publication auprès du Centre d'échange sur l'APA. Les Parties sont également encouragées à profiter de l'occasion de l'élaboration de leur premier rapport national pour vérifier que leurs dossiers nationaux dans le Centre d'échange sur l'APA sont complets et à jour.

11. Tout pays peut demander un soutien et une assistance technique pour la soumission en ligne du rapport en contactant le secrétariat (absch@cbd.int).

12. Ce n'est que lorsque cela n'est pas techniquement possible, et dans les cas où les problèmes techniques persistent malgré l'assistance du secrétariat, que les pays peuvent soumettre le modèle hors ligne du rapport au secrétariat (secretariat@cbd.int). Pour que le rapport soit considéré comme complet, il faut répondre à toutes les questions obligatoires, et le pays doit inclure une copie scannée de la dernière page avec la signature de l'autorité de publication du Centre d'échange sur l'APA. Par la suite, le secrétariat rendra le rapport disponible sur le Centre d'échange.

Premier rapport national sur la mise en œuvre du protocole de Nagoya¹⁸

| Partie I - Informations générales | |
|--|------------------------------------|
| 1. *Pays : | <Nom de pays > |
| 2. Période couverte par le présent rapport ¹⁹ | De [mois / année] à [mois / année] |

| Partie II - Structures institutionnelles pour la mise en œuvre du Protocole | |
|---|---|
| Article 13.1 3. *Votre pays a-t-il désigné un correspondant national ? ²⁰ | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Veuillez fournir plus d'informations sur votre réponse et un résumé des difficultés et défis rencontrés. <Saisie de texte> |
| Article 13.2 4. *Votre pays a-t-il désigné au moins une autorité nationale compétente ? | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Veuillez fournir plus d'informations sur votre réponse et un résumé des difficultés et des défis rencontrés. <Saisie de texte> <i>↳ Si vous avez répondu Oui ci-dessus,</i> 5.1 *Votre pays a-t-il publié des informations sur ses autorités nationales compétentes dans le Centre d'échange sur l'APA ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure <input type="checkbox"/> Non |

¹⁸ Afin de simplifier ce modèle, les questions sont restées concises dans la mesure du possible. Les pays sont encouragés à se référer au texte intégral du Protocole de Nagoya (disponible à l'adresse suivante : <https://www.cbd.int/abs/resources/protocol.shtml>) si nécessaire.

¹⁹ Concernant les pays qui ont soumis un rapport national intermédiaire sur la mise en œuvre du protocole de Nagoya, le premier rapport national doit couvrir la période écoulée depuis la soumission du rapport national intermédiaire (par exemple, du 2 novembre 2017 au 30 juin 2025). Pour les pays qui n'étaient pas tenus de soumettre un rapport national intermédiaire, le premier rapport national doit couvrir la période écoulée depuis l'entrée en vigueur du protocole de Nagoya pour le pays.

²⁰ Pour désigner un correspondant national pour l'accès et le partage des avantages, les pays doivent envoyer un e-mail au secrétariat (secretariat@cbd.int), en joignant une lettre officielle adressée à la Secrétaire exécutive avec les informations de contact nécessaires ou le formulaire de désignation rempli disponible pour téléchargement à l'adresse <https://www.cbd.int/abs/common-formats/fr/ABSCH-NFP-fr.doc>. Les coordonnées d'un point focal national existant peuvent être mises à jour en notifiant le Secrétariat par e-mail (secretariat@cbd.int).

| | |
|---|--|
| | <p>5.2 Votre pays prévoit-il de désigner des autorités nationales compétentes supplémentaires à l'avenir ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> |
| <p>Article 17</p> <p>5. *Votre pays a-t-il désigné au moins un point de contrôle ?</p> | <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Veillez fournir plus d'informations sur votre réponse et un résumé des difficultés et des défis rencontrés.</p> <p><Saisie de texte></p> <p><i>↳ Si Oui est sélectionné ci-dessus,</i></p> <p>6.1 *Votre pays a-t-il publié des informations sur ses points de contrôle dans le centre d'échange sur l'APA ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>6.2 Votre pays prévoit-il de désigner des points de contrôle supplémentaires à l'avenir ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> |
| <p>6. Veuillez fournir toute information supplémentaire.</p> | <p><Saisie de texte></p> <p><i>et/ou</i> <URL et nom du site Web></p> <p><i>et/ou</i> <Pièce jointe></p> |

| Partie III - Mesures relatives à l'accès aux ressources génétiques (article 6)²¹ | |
|--|--|
| <p>7. *Votre pays a-t-il établi des mesures législatives, administratives ou politiques relatives à l'accès et au partage des avantages (APA) ?</p> | <p> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure <input type="checkbox"/> Non </p> <p>Veillez expliquer votre réponse. <Saisie de texte></p> <p>↳ <i>Si Oui ou Oui, dans une certaine mesure est coché ci-dessus,</i></p> <p>8.1 *Votre pays a-t-il publié des informations sur ses mesures législatives, administratives ou politiques dans le Centre d'échange sur l'APA ?</p> <p> <input type="checkbox"/> Oui, toutes les informations sont publiées <input type="checkbox"/> Oui, certaines informations sont publiées <input type="checkbox"/> Non </p> |
| <p>Article 6.1</p> <p>8. Dans votre pays, l'accès aux ressources génétiques est-il soumis au consentement préalable en connaissance de cause ?</p> | <p> <input type="checkbox"/> Oui, dans tous les cas <input type="checkbox"/> Oui, dans certains cas <input type="checkbox"/> Non, mon pays a déterminé que l'accès à ses ressources génétiques n'était pas soumis au consentement préalable en connaissance de cause. </p> <p>Veillez expliquer votre réponse. <Saisie de texte></p> |
| <p><i>Si vous avez répondu non à la question 8, veuillez sauter les questions 9 à 14 et passer à la partie IV.</i></p> | |
| <p>Article 6.3 b)</p> <p>9. * Votre pays dispose-t-il de règles et de procédures équitables et non arbitraires concernant l'accès aux ressources génétiques ?</p> | <p> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure <input type="checkbox"/> Non </p> <p>Veillez expliquer votre réponse. <Saisie de texte></p> |
| <p>Article 6.3 c)</p> <p>10. * Votre pays fournit-il des informations sur les modalités de demande d'un consentement préalable en connaissance de cause ?</p> | <p> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure <input type="checkbox"/> Non </p> <p>Veillez expliquer votre réponse.</p> |

²¹ Les questions sur les dispositions de l'article 6 relatives aux peuples autochtones et aux communautés locales se trouvent dans la partie VIII du présent modèle de présentation des rapports.

| | |
|--|---|
| | <p><Saisie de texte></p> <p>↳ <i>Si Oui ou Oui, dans une certaine mesure est coché ci-dessus,</i></p> <p>11.1 Votre pays a-t-il publié des informations sur la manière de demander un consentement préalable en connaissance de cause sur le Centre d'échange sur l'APA par le biais du modèle commun des procédures APA²² ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> |
| <p>Article 6.3 d)</p> <p>11. *Votre pays prévoit-il une décision écrite claire et transparente de la part d'une autorité nationale compétente ?</p> | <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Veuillez expliquer votre réponse ²³.</p> <p><Saisie de texte></p> |
| <p>Article 6.3 e)</p> <p>12. *Votre pays prévoit-il la délivrance d'un permis ou de son équivalent au moment de l'accès ?</p> | <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Veuillez expliquer votre réponse²⁴.</p> <p><Saisie de texte></p> <p>↳ <i>Si Oui ou Oui, dans une certaine mesure est coché ci-dessus,</i></p> <p>13.1 *Combien de permis (ou leur équivalent) votre pays a-t-il délivré pendant la période considérée ? Si aucun permis n'a été délivré, veuillez indiquer 0.</p> <p><Valeur numérique></p> <p>Informations complémentaires.</p> <p><Saisie de texte></p> <p>13.2 *Votre pays a-t-il publié des informations pertinentes sur les permis ou leur équivalent en tant que certificats de conformité reconnus au niveau international sur le Centre d'échange sur l'APA ?</p> |

²² Les modèles communs du Centre d'échange sont disponibles sur le tableau de bord à l'adresse suivante : <https://absch.cbd.int/register> (inscription requise).

²³ Il peut s'agir d'informations sur le type de décision écrite fournie (par exemple, licence, contrat, résolution, permis d'accès ou d'exportation), ou d'informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette disposition du Protocole.

²⁴ Il peut s'agir d'informations sur la délivrance de permis pour tous les types de ressources génétiques dans le pays, sur le modèle du permis ou son équivalent, ou d'informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette disposition du Protocole.

| | |
|---|---|
| | <input type="checkbox"/> Oui, dans tous les cas <input type="checkbox"/> Oui, dans certains cas <input type="checkbox"/> Non <i>↳ Si Oui, dans certains cas ou Non est coché, veuillez expliquer votre réponse : <Saisie de texte></i> |
| <p>Article 6.3 g)</p> <p>13. * Votre pays prévoit-il des règles et des procédures fixant des conditions convenues d'un commun accord ?</p> | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure <input type="checkbox"/> Non Veuillez expliquer votre réponse ²⁵ . <Saisie de texte> <i>↳ Si Oui ou Oui, dans une certaine mesure est coché ci-dessus,</i> 14.1 Votre pays a-t-il publié des clauses contractuelles types nationales au Centre d'échange sur l'APA ? ²⁶ <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| <p>14. Veuillez fournir des informations sur les enseignements tirés, ce qui a bien fonctionné et pourquoi, ainsi que les difficultés, les défis et leurs causes sous-jacentes, et toute autre information pertinente</p> | <Saisie de texte> <i>et/ou <URL et nom du site Web></i> <i>et/ou <Pièce jointe></i> |

| Partie IV - Mesures relatives au partage juste et équitable des avantages (article 5) | |
|---|--|
| <p>Article 5.3</p> <p>15. * Votre pays a-t-il mis en place des mesures prévoyant que les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, ainsi que des applications et de la commercialisation ultérieures, soient</p> | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure <input type="checkbox"/> Non Veuillez expliquer votre réponse. ²⁷ <Saisie de texte> |

²⁵ Il peut s'agir d'informations sur les mesures traitant de cet aspect et sur le processus d'établissement des conditions convenues d'un commun accord, ou d'informations concernant les progrès réalisés pour mettre en œuvre cette disposition du Protocole.

²⁶ Les modèles communs du centre d'échange APA sont disponibles sur le tableau de bord à l'adresse suivante : <https://absch.cbd.int/register> (inscription requise).

²⁷ Il peut s'agir d'informations sur les mesures relatives au partage des avantages découlant de l'utilisation, dans votre pays, des ressources génétiques fournies par d'autres pays et d'exemples de la manière dont ces mesures sont appliquées, ou d'informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette disposition du Protocole.

| | |
|---|---|
| partagés avec la Partie qui fournit ces ressources ? | |
| <p>Article 5.2</p> <p>16. * Votre pays prévoit-il des mesures visant à garantir que les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques détenues par les peuples autochtones et les communautés locales soient partagés avec les peuples autochtones et les communautés locales concernés ?</p> | <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Veillez expliquer votre réponse²⁸.</p> <p><Saisie de texte></p> |
| <p>Article 5.5</p> <p>17. * Votre pays a-t-il pris des mesures visant à ce que les avantages découlant de l'utilisation des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques soient partagés avec les populations autochtones et les communautés locales détentrices de ces connaissances ?</p> | <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Veillez expliquer votre réponse²⁹.</p> <p><Saisie de texte></p> |
| <p>18. Veuillez fournir des informations sur les enseignements tirés, ce qui a bien fonctionné et pourquoi, ainsi que sur les difficultés, les défis et leurs causes sous-jacentes, et toute autre information pertinente.</p> | <p><Saisie de texte></p> <p><i>et/ou</i> <URL et nom du site Web></p> <p><i>et/ou</i> <Pièce jointe></p> |

Partie V - Mesures relatives au respect des exigences législatives ou réglementaires nationales en matière d'APA (articles 15 et 16) et au suivi de l'utilisation des ressources génétiques (article 17)

| | |
|--|---|
| <p>Article 15</p> <p>19. * Votre pays a-t-il pris des mesures appropriées, efficaces et proportionnées pour veiller à ce que l'accès aux ressources génétiques utilisées sur son territoire soit fondé sur le consentement préalable en</p> | <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> |
|--|---|

²⁸ Il peut s'agir d'informations sur les mesures mises en place pour faciliter la fourniture d'avantages directs aux peuples autochtones et aux communautés locales ou d'informations sur les progrès réalisés pour mettre en œuvre cette disposition du Protocole.

²⁹ Il peut s'agir d'informations sur les mesures prises ou sur les progrès réalisés pour mettre en œuvre cette disposition du Protocole.

| | |
|---|--|
| <p>connaissance de cause et à ce que des conditions convenues d'un commun accord soient fixées, comme prévu par la législation nationale sur l'APA ou les exigences réglementaires des autres Parties ?</p> | <p>Veillez expliquer votre réponse³⁰.</p> <p><Saisie de texte></p> <p>↳ <i>Si Oui ou Oui, dans une certaine mesure est coché ci-dessus,</i></p> <p>20.1 *Votre pays a-t-il rencontré et traité des cas de non-respect de ces mesures ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Informations complémentaires.</p> <p><Saisie de texte></p> <p>20.2 *Votre pays a-t-il coopéré avec d'autres Parties dans des cas particuliers de violation présumée des mesures APA relatives aux ressources génétiques ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Informations complémentaires.</p> <p><Saisie de texte></p> |
| <p>Article 16</p> <p>20. *Votre pays a-t-il pris des mesures appropriées, efficaces et proportionnées afin de garantir que l'accès aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques utilisées sur son territoire se fasse avec le consentement ou l'approbation préalable en connaissance de cause et la participation des peuples autochtones et des communautés locales et que des conditions mutuellement convenues soient fixées conformément aux exigences nationales de la Partie où se trouvent ces peuples autochtones et ces communautés locales ?</p> | <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Veillez expliquer votre réponse.</p> <p><Saisie de texte></p> <p>↳ <i>Si Oui ou Oui dans une certaine mesure est coché,</i></p> <p>21.1 *Votre pays a-t-il rencontré et traité des situations de non-respect de ces mesures ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Informations complémentaires.</p> <p><Saisie de texte></p> |

³⁰ Il peut s'agir d'informations sur les mesures de suivi de l'utilisation nationale des ressources génétiques provenant d'autres pays, d'explications sur la manière dont les mesures sont appropriées, efficaces ou proportionnelles, ou d'informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette disposition du Protocole.

| | |
|---|---|
| | <p>21.2 *Votre pays a-t-il coopéré avec d'autres Parties dans des cas spécifiques de violation présumée des mesures APA relatives aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Informations complémentaires. <Saisie de texte></p> |
| <p>Article 17.1 a)</p> <p>21. *Votre pays exige-t-il des utilisateurs de ressources génétiques qu'ils fournissent les informations visées à l'article 17.1 a) i)³¹ à son ou ses points de contrôle désignés ?</p> | <p><input type="checkbox"/> Oui, dans tous les cas <input type="checkbox"/> Oui, dans certains cas <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Veuillez expliquer votre réponse.³² <Saisie de texte></p> <p>↳ Si Oui, dans tous les cas ou Oui, dans certains cas est coché ci-dessus,</p> <p>22.1 *Votre/vos point(s) de contrôle désigné(s) a-t-il/ont-ils recueilli ou reçu des informations des utilisateurs pendant la période considérée ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>↳ Si Oui est sélectionné,</p> <p>22.2 *Votre pays a-t-il publié les informations recueillies ou reçues sur le Centre d'échange sur l'APA au moyen du modèle commun de communiqué du point de contrôle ³³ ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, dans tous les cas <input type="checkbox"/> Oui, dans certains cas <input type="checkbox"/> Non</p> <p>↳ Si Oui, dans certains cas ou Non est sélectionné, veuillez expliquer votre réponse : <Saisie de texte></p> |

³¹ Informations relatives au consentement préalable en connaissance de cause, à la source de la ressource génétique, à l'établissement de conditions mutuellement convenues et/ou à l'utilisation des ressources génétiques.

³² Cela pourrait inclure des informations sur l'efficacité des points de contrôle et les fonctions qui leur sont attribuées.

³³ Les modèles communs du Centre d'échange APA sont disponibles sur le tableau de bord à l'adresse suivante : <https://absch.cbd.int/register> (inscription requise).

| | |
|--|---|
| | <p>22.3 *Votre pays a-t-il fourni les informations visées à l'article 17.1 a) i) aux autorités nationales compétentes et à la Partie fournissant le consentement préalable en connaissance de cause par d'autres moyens que le Centre d'échange sur l'APA ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> |
| <p>Article 17.1 b)</p> <p>22. *Votre pays a-t-il pris des mesures afin d'encourager les utilisateurs et les fournisseurs à inclure des dispositions dans les conditions mutuellement convenues pour partager des informations sur la mise en œuvre de celles-ci ?</p> | <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Veillez expliquer votre réponse³⁴.</p> <p><Saisie de texte></p> |
| <p>Article 17.1 c)</p> <p>23. *Votre pays encourage-t-il l'utilisation d'outils et de systèmes de communication efficaces pour surveiller l'utilisation et améliorer la transparence ?</p> | <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Veillez expliquer votre réponse³⁵.</p> <p><Saisie de texte></p> |
| <p>24. Veuillez fournir des informations sur les enseignements tirés, ce qui a bien fonctionné et pourquoi, les difficultés, les défis et leurs causes sous-jacentes, et toute autre information pertinente concernant cette section.</p> | <p><Saisie de texte></p> <p><i>et/ou</i> <URL et nom du site Web></p> <p><i>et/ou</i> <Pièce jointe></p> |

| <p>Partie VI - Mesures relatives au respect des conditions convenues d'un commun accord (article 18)³⁶</p> | |
|---|---|
| <p>Article 18.1</p> <p>25. *Votre pays encourage-t-il l'inclusion de dispositions relatives au règlement des différends dans les conditions convenues d'un commun accord ?</p> | <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> |

³⁴ Il peut s'agir d'informations sur les mesures prises, sur la manière dont elles sont appliquées ou sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette disposition du Protocole.

³⁵ Il peut s'agir d'informations sur la manière dont votre pays encourage l'utilisation d'outils et de systèmes de communication efficaces ou sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette disposition du Protocole. Des liens vers des outils en ligne pertinents peuvent être donnés en réponse à la question 24.

³⁶ Lorsqu'elles remplissent cette section, les Parties sont encouragées à se coordonner au niveau national pour puiser dans l'expertise d'autres institutions traitant du droit des contrats, du droit international privé ou des mesures nationales relatives à l'accès à la justice (décision NP-3/1, paragraphe 22).

| | |
|---|--|
| | <p>Veillez expliquer votre réponse:</p> <p><Saisie de texte></p> |
| <p>Article 18.2</p> <p>26. * Votre pays prévoit-il la possibilité d'un recours dans le cadre de son système juridique en cas de différends découlant de conditions convenues d'un commun accord ?</p> | <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Veillez expliquer votre réponse:</p> <p><Saisie de texte></p> |
| <p>Article 18.3 a)</p> <p>27. *Votre pays a-t-il pris des mesures concernant l'accès à la justice ?</p> | <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Veillez expliquer votre réponse:</p> <p><Saisie de texte></p> |
| <p>Article 18.3 b)</p> <p>28. * Votre pays a-t-il pris des mesures concernant le recours aux mécanismes de reconnaissance mutuelle et d'exécution des décisions judiciaires et sentences arbitrales étrangères ?</p> | <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Veillez expliquer votre réponse:</p> <p><Saisie de texte></p> |
| <p>29. Veuillez fournir des informations sur les enseignements tirés, ce qui a bien fonctionné et pourquoi, ainsi que sur les difficultés et les défis, leurs causes sous-jacentes, et toute autre information pertinente concernant cette section.</p> | <p><Saisie de texte></p> <p><i>et/ou</i> <URL et nom du site Web></p> <p><i>et/ou</i> <Pièce jointe></p> |

Partie VII - Mesures relatives aux considérations particulières (article 8)

| | |
|---|---|
| <p>Article 8 a)</p> <p>30. *Lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de sa législation ou de ses exigences réglementaires en matière d'APA, votre pays a-t-il créé les conditions permettant de promouvoir et d'encourager des travaux de recherche qui contribuent à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, notamment grâce à des mesures simplifiées sur l'accès à</p> | <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> |
|---|---|

| | |
|---|--|
| des fins de recherche non commerciales ? | <input type="checkbox"/> Sans objet ³⁷ Veuillez expliquer votre réponse. <Saisie de texte> |
| Article 8, point b) 31. *Lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de sa législation ou de ses exigences réglementaires en matière d'APA, votre pays a-t-il dûment tenu compte des cas d'urgences actuelles ou imminentes qui représentent une menace ou nuisent à la santé humaine, animale ou végétale ? | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure <input type="checkbox"/> Non Veuillez expliquer votre réponse. <Saisie de texte> <i>↳ Si Oui ou Oui, dans une certaine mesure est coché ci-dessus,</i> 32.1 Dans de tels cas, votre pays a-t-il considéré la nécessité d'un accès rapide aux ressources génétiques et d'un partage rapide, juste et équitable, y compris l'accès à des traitements abordables par ceux qui en ont besoin ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Informations complémentaires. <Saisie de texte> |
| Article 8, c) 32. *Dans l'élaboration et la mise en œuvre de sa législation ou de ses exigences réglementaires en matière d'APA, votre pays a-t-il tenu compte de l'importance des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et de leur rôle particulier pour la sécurité alimentaire ? | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure <input type="checkbox"/> Non Veuillez expliquer votre réponse. <Saisie de texte> |

³⁷ Cette réponse peut être appropriée pour les pays qui ont décidé de ne pas exiger de consentement préalable en connaissance de cause pour l'accès à leurs ressources génétiques.

| | |
|---|--|
| <p>33. Veuillez fournir des informations sur les enseignements tirés, ce qui a bien fonctionné et pourquoi, ainsi que sur les difficultés et les défis, leurs causes sous-jacentes, et toute autre information pertinente concernant cette section.</p> | <p><Saisie de texte> <i>et/ou</i> <URL et nom du site Web> <i>et/ou</i> <Pièce jointe></p> |
|---|--|

Partie VIII - Mesures relatives aux peuples autochtones et aux communautés locales (articles 6, 7 et 12)

| | |
|--|---|
| <p>34. *Votre pays compte-t-il des peuples autochtones et des communautés locales ?</p> | <p><input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser quel cas s'applique)</p> <p style="padding-left: 40px;"><input type="checkbox"/> Il y a des peuples autochtones dans mon pays</p> <p style="padding-left: 40px;"><input type="checkbox"/> Il y a des communautés locales dans mon pays</p> <p style="padding-left: 40px;"><input type="checkbox"/> Il y a des peuples autochtones et des communautés locales dans mon pays</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Informations complémentaires. <Saisie de texte></p> |
| <p><i>Si vous avez répondu non à la question 34, veuillez sauter les questions 35 à 41 et passer à la partie IX.</i></p> | |

| | |
|---|--|
| <p>Articles 6.2 et 6.3 f)</p> <p>35. * Les peuples autochtones et les communautés locales jouissent-ils du droit établi d'accorder l'accès aux ressources génétiques selon la législation nationale de votre pays ?</p> | <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Veillez expliquer votre réponse et, le cas échéant, fournir des informations sur le droit interne établissant les droits des peuples autochtones et des communautés locales relatifs à l'accès aux ressources génétiques.</p> <p><Saisie de texte></p> <p>↳ <i>Si Oui ou Oui, dans une certaine mesure est coché ci-dessus,</i></p> <p>36.1 * Votre pays a-t-il mis en place des mesures visant à garantir le consentement ou l'approbation préalable en connaissance de cause et la participation des peuples autochtones et des communautés locales en vue de l'accès aux ressources génétiques ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>36.2 * Votre pays a-t-il défini des critères et/ou un processus pour obtenir le consentement ou l'approbation préalable en connaissance de cause et la participation des peuples autochtones et des communautés locales en ce qui concerne l'accès aux ressources génétiques ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> |
| <p>Article 7</p> <p>36. * Votre pays a-t-il pris des mesures visant à garantir que les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques détenues par les peuples autochtones et les communautés locales de votre pays soient accessibles avec leur consentement préalable en connaissance de cause, ou leur approbation et leur participation, et que des conditions mutuellement convenues soient fixées ?</p> | <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Veillez expliquer votre réponse.</p> <p><Saisie de texte></p> |

| | |
|---|---|
| <p>Article 12.1</p> <p>37. *Votre pays a-t-il pris en compte les lois coutumières, les protocoles communautaires et les procédures des peuples autochtones et des communautés locales en matière de connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole ?</p> | <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Veillez expliquer votre réponse</p> <p><Saisie de texte></p> |
| <p>Article 12.2</p> <p>38. *Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes, avec la participation effective des populations autochtones et des communautés locales concernées, pour informer les utilisateurs potentiels des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques de leurs obligations ?</p> | <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Veillez expliquer votre réponse³⁸.</p> <p><Saisie de texte></p> |
| <p>Article 12.3</p> <p>39. *Votre pays a-t-il appuyé l'élaboration par les peuples autochtones et les communautés locales, y compris les femmes au sein de ces communautés, de protocoles communautaires, d'exigences minimales pour les conditions convenues d'un commun accord et de clauses contractuelles types ?</p> | <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Veillez expliquer votre réponse³⁹.</p> <p><Saisie de texte></p> |
| <p>Article 12.4</p> <p>40. *Votre pays a-t-il fait en sorte de ne pas restreindre l'utilisation et l'échange coutumiers des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées au sein des peuples autochtones et des communautés locales et entre eux ?</p> | <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Veillez expliquer votre réponse⁴⁰.</p> <p><Saisie de texte></p> |

³⁸ Par exemple des informations sur les mécanismes mis en place et les mesures prises pour assurer la participation effective des peuples autochtones et des communautés locales, y compris des femmes au sein de ces communautés, à l'élaboration de ces mécanismes.

³⁹ Il peut s'agir d'informations supplémentaires sur la manière dont votre pays soutient l'élaboration par les peuples autochtones et les communautés locales de protocoles communautaires, d'exigences minimales relatives aux conditions convenues d'un commun accord et/ou de clauses contractuelles types. Des liens vers de telles ressources peuvent être donnés en réponse à la question 41.

⁴⁰ Par exemple, des informations sur la manière dont les mesures APA permettent de répondre à cette question.

| | |
|---|--|
| <p>41. Veuillez fournir des informations sur les enseignements tirés, ce qui a bien fonctionné et pourquoi, ainsi que sur les difficultés et les défis, leurs causes sous-jacentes, et toute autre information pertinente concernant cette section.</p> | <p><Saisie de texte> <i>et/ou</i> <URL et nom du site Web> <i>et/ou</i> <Pièce jointe></p> |
|---|--|

Partie IX - Contribution à la conservation et à l'utilisation durable (article 9) et avantages reçus

| | |
|--|---|
| <p>Article 9</p> <p>42. *Votre pays encourage-t-il les utilisateurs et les fournisseurs à mettre les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques au service de la conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses composantes ?</p> | <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Veuillez expliquer votre réponse <Saisie de texte></p> |
| <p>43. *La mise en œuvre du Protocole de Nagoya a-t-elle contribué à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité dans votre pays ?</p> | <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Veuillez expliquer votre réponse et fournir, si possible, des données probantes ou des exemples d'impact aux niveaux national et/ou local. <Saisie de texte></p> |
| <p>44. *Votre pays a-t-il tiré des avantages monétaires liés à l'accès aux ressources génétiques en vue de leur utilisation et/ou l'accès aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques durant la période considérée ?⁴¹</p> | <p><input type="checkbox"/> Oui (cochez toutes les cases correspondantes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Frais d'accès et/ou paiements initiaux <input type="checkbox"/> Paiements d'étape, redevances et/ou droits de licence <input type="checkbox"/> Financement de la recherche, subventions et/ou bourses d'études <input type="checkbox"/> Contributions à un fonds national ou local <input type="checkbox"/> Salaires <input type="checkbox"/> Coentreprises <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <Saisie de texte> <p><input type="checkbox"/> Non / Sans objet</p> <p>↳ <i>Si Oui est sélectionné ci-dessus,</i></p> <p>*45.1 Veuillez indiquer le montant des avantages monétaires reçus pendant la période considérée (en dollars des États-Unis) liés à l'octroi de l'accès aux ressources</p> |

⁴¹ Cette question pourrait nécessiter une révision au vu des indicateurs à adopter dans le contexte du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

| | |
|--|--|
| | <p>génétiques et/ou aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques.</p> <p><Valeur numérique en USD></p> <p>Informations complémentaires⁴².</p> <p><Saisie de texte></p> |
| <p>45. *Votre pays a-t-il bénéficié d'avantages non monétaires en accordant l'accès aux ressources génétiques en vue de leur utilisation et/ou l'accès aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques durant la période considérée ?⁴³</p> | <p><input type="checkbox"/> Oui (cochez toutes les cases correspondantes) :</p> <p><input type="checkbox"/> Partage d'informations, de résultats de recherche</p> <p><input type="checkbox"/> Collaboration scientifique et/ou publications conjointes</p> <p><input type="checkbox"/> Accès aux technologies et transfert de celles-ci</p> <p><input type="checkbox"/> Renforcement des capacités, développement des capacités et/ou formations</p> <p><input type="checkbox"/> Avantages en matière de développement durable (amélioration de la sécurité alimentaire, sécurité des moyens de subsistance, etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <Saisie de texte></p> <p><input type="checkbox"/> Non / Sans objet</p> <p>Informations complémentaires⁴⁴.</p> <p><Saisie de texte></p> |
| <p>46. Veuillez fournir des informations sur les enseignements tirés, ce qui a bien fonctionné et pourquoi, ainsi que sur les difficultés et les défis, leurs causes sous-jacentes, et toute autre information pertinente concernant cette section.</p> | <p><Saisie de texte></p> <p><i>et/ou</i> <URL et nom du site Web></p> <p><i>et/ou</i> <Pièce jointe></p> |

Partie X - Coopération transfrontière (article 11)

| | |
|--|---|
| <p>Article 11.1</p> <p>47. *Votre pays a-t-il assuré une coopération, avec la participation des populations autochtones et des communautés locales concernées, dans les cas où les mêmes ressources</p> | <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> |
|--|---|

⁴² Il peut s'agir d'informations sur les principaux bénéficiaires en question dans le pays, et de toutes données ventilées de ces bénéficiaires par sexe ou par affiliation, ou d'informations sur la portée des avantages reçus.

⁴³ Cette question pourrait nécessiter une révision au vu des indicateurs à adopter dans le contexte du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

⁴⁴ Il peut s'agir d'informations sur les principaux bénéficiaires d'avantages non monétaires dans le pays, de toute désagrégation disponible de ces bénéficiaires par sexe ou par affiliation, ou d'informations sur la portée des avantages reçus.

| | |
|--|--|
| généétiques se trouvent <i>in situ</i> sur le territoire de plus d'une Partie ? | <input type="checkbox"/> Sans objet ⁴⁵ Veuillez expliquer votre réponse ⁴⁶ .<Saisie de texte> |
| Article 11.2 48. * Votre pays a-t-il assuré une coopération dans les cas où les mêmes connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques sont partagées par un ou plusieurs peuples autochtones et communautés locales dans plusieurs Parties ? | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans objet ⁴⁷ Veuillez expliquer votre réponse ⁴⁸ . <Saisie de texte> |
| 49. Veuillez fournir des informations sur les enseignements tirés, ce qui a bien fonctionné et pourquoi, ainsi que sur les difficultés et les défis, leurs causes sous-jacentes, et toute autre information pertinente concernant cette section. | <Saisie de texte> et/ou <URL et nom du site Web> et/ou <Pièce jointe> |

| Partie XI - Clauses contractuelles types, codes de conduite, lignes directrices et meilleures pratiques et/ou normes (articles 19 et 20) | |
|--|---|
| Article 19 50. *Votre pays a-t-il encouragé d'autres acteurs à élaborer, mettre à jour et utiliser des clauses contractuelles types en ce qui concerne les conditions convenues d'un commun accord ? | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure <input type="checkbox"/> Non Veuillez expliquer votre réponse ⁴⁹ . <Saisie de texte> |
| Article 20 | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure |

⁴⁵ Cette réponse peut être appropriée pour les pays qui ont décidé de ne pas exiger le consentement préalable en connaissance de cause pour l'accès à leurs ressources génétiques ou qui ne possèdent pas de ressources génétiques qui se trouvent également *in situ* dans d'autres pays.

⁴⁶ Par exemple des informations sur la coopération et sur la participation des peuples autochtones et des communautés locales en tels cas.

⁴⁷ Cette réponse peut être appropriée pour les pays ayant indiqué qu'ils ne comptaient pas de peuples autochtones et de communautés locales (Q34).

⁴⁸ Par exemple des informations sur la coopération et sur la participation des peuples autochtones et des communautés locales en tels cas

⁴⁹ Par exemple des informations sur les mesures prises par votre pays à cet égard, ou des exemples de clauses contractuelles types particulières élaborées par d'autres acteurs dans votre pays.

| | |
|--|---|
| 51. *Votre pays a-t-il encouragé d'autres acteurs à élaborer, mettre à jour et utiliser des codes de conduite, des lignes directrices et des meilleures pratiques ou normes ? | <input type="checkbox"/> Non Veuillez expliquer votre réponse ⁵⁰ . <Saisie de texte> |
| 52. Veuillez fournir des informations sur les enseignements tirés, ce qui a bien fonctionné et pourquoi, ainsi que sur les difficultés et les défis, leurs causes sous-jacentes, et toute autre information pertinente concernant cette section. | <Saisie de texte> et/ou <URL et nom du site Web> et/ou <Pièce jointe> |

Partie XII - Sensibilisation et renforcement des capacités (articles 21 et 22)

| | |
|---|---|
| Partie XII - Sensibilisation et renforcement des capacités (articles 21 et 22) | |
| Article 21 53. *Votre pays a-t-il pris des mesures en vue de sensibiliser à l'importance des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques et aux questions connexes d'accès et de partage des avantages ? | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure <input type="checkbox"/> Non Veuillez expliquer votre réponse et, le cas échéant, fournir un résumé des activités menées au cours de la période considérée. <Saisie de texte> <i>↳ Si Oui ou Oui, dans une certaine mesure est sélectionné,</i> 54.1 Votre pays a-t-il adopté une stratégie de sensibilisation au Protocole de Nagoya ? ⁵¹ <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Informations complémentaires. <Saisie de texte> |
| Article 22 54. *Votre pays a-t-il pris des mesures pour renforcer ses ressources humaines et ses capacités institutionnelles afin de mettre en œuvre efficacement le Protocole ? | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure <input type="checkbox"/> Non |

⁵⁰ Il peut s'agir d'informations sur les mesures prises à cet égard, ou de références à des codes de conduite spécifiques, à des lignes directrices et à des bonnes pratiques ou normes élaborées par d'autres acteurs dans votre pays.

⁵¹ Cette démarche est encouragée dans la stratégie de sensibilisation au protocole de Nagoya ([décision NP-1/9](#)).

| | |
|--|---|
| | <p>Veillez expliquer votre réponse et, le cas échéant, donner un résumé des activités menées au cours de la période considérée⁵².</p> <p><Saisie de texte></p> <p>↳ <i>Si Oui ou Oui, dans une certaine mesure est coché ci-dessus,</i></p> <p>55.1 Veillez communiquer des données, si elles sont disponibles, sur les activités de renforcement des capacités menées au cours de la période considérée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes formées : <Valeur numérique> - Nombre d'ateliers/formations : <Valeur numérique> - Nombre d'activités de renforcement des capacités et de développement : <Valeur numérique> <p>Informations complémentaires.</p> <p><Saisie de texte></p> |
| <p>Article 22</p> <p>55. *Votre pays a-t-il pris des mesures pour développer et renforcer ses capacités et renforcer les ressources humaines et les capacités institutionnelles des autres Parties⁵³ en vue de mettre en œuvre efficacement le Protocole ?</p> | <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Veillez expliquer votre réponse et, le cas échéant, fournir un résumé des activités menées au cours de la période considérée⁵⁴.</p> <p><Saisie de texte></p> |
| <p>56. Veillez fournir des informations sur les enseignements tirés, ce qui a bien fonctionné et pourquoi, ainsi que sur les difficultés et les défis, leurs causes sous-jacentes, et toute autre information pertinente concernant cette section.</p> | <p><Saisie de texte></p> <p>et/ou <URL et nom du site Web></p> <p>et/ou <Pièce jointe></p> |

Partie XIII - Transfert de technologie, collaboration et coopération (article 23)

| | |
|--|---|
| <p>Article 23</p> <p>57. *Votre pays a-t-il collaboré et coopéré dans le cadre de programmes de recherche et de développement</p> | <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> |
|--|---|

⁵² Les pays peuvent souhaiter se référer au cadre stratégique pour le renforcement des capacités et le développement soutenant la mise en œuvre du protocole de Nagoya (adopté dans la [décision NP-1/8](#)) et son annexe II, qui contient une liste indicative d'activités.

⁵³ Les pays en développement Parties, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, et les parties dont l'économie est en transition.

⁵⁴ Les pays peuvent se référer au cadre stratégique pour le renforcement des capacités et le développement en appui à la mise en œuvre du protocole de Nagoya (adopté dans la [décision NP-1/8](#)) et son annexe II, qui contient une liste indicative d'activités.

| | |
|---|--|
| techniques et scientifiques liés à l'APA pendant la période considérée ? | <p>Veillez expliquer votre réponse.</p> <p><Saisie de texte></p> |
| 58. Veillez fournir des informations sur les enseignements tirés, ce qui a bien fonctionné et pourquoi, ainsi que sur les difficultés et les défis, leurs causes sous-jacentes, et toute autre information pertinente concernant cette section. | <p><Saisie de texte></p> <p>et/ou <URL et nom du site Web></p> <p>et/ou <Pièce jointe></p> |

Partie XIV - Ressources financières (article 25) et mobilisation des ressources

| | |
|--|---|
| <p>Article 25</p> <p>59. *Votre pays a-t-il mis des ressources financières ou autres à la disposition d'autres Parties aux fins de l'application du Protocole au cours de la période considérée ?</p> | <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Informations complémentaires.</p> <p><Saisie de texte></p> |
| <p>Article 25</p> <p>60. *Votre pays a-t-il reçu des ressources financières ou autres de la part d'autres Parties ou d'institutions financières aux fins de la mise en œuvre du Protocole pendant la période considérée ?</p> | <p><input type="checkbox"/> Oui (cochez toutes les cases correspondantes) :</p> <p><input type="checkbox"/> D'autres Parties (veuillez préciser) : <Saisie de texte></p> <p><input type="checkbox"/> Du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)</p> <p><input type="checkbox"/> D'institutions financières autres que le FEM (veuillez préciser) : <Saisie de texte></p> <p><input type="checkbox"/> D'autres sources (veuillez préciser) : <Saisie de texte></p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Informations complémentaires.</p> <p><Saisie de texte></p> <p>↳ <i>Si Oui est sélectionné ci-dessus,</i></p> <p>60.1 Veillez indiquer le montant des ressources reçues (en dollars des États-Unis) pendant la période considérée.</p> <p><Valeur numérique></p> |
| <p>61. Votre pays a-t-il établi un mécanisme d'allocation budgétaire pour le fonctionnement de votre cadre national APA ?</p> | <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Veillez expliquer votre réponse.</p> <p><Saisie de texte></p> |

| | |
|---|--|
| <p>62. Votre pays a-t-il un personnel à temps plein occupant des fonctions directement liées à la mise en œuvre du protocole de Nagoya ? Si oui, combien ?</p> | <p><input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Un</p> <p><input type="checkbox"/> Moins de trois</p> <p><input type="checkbox"/> Entre 3 et 5</p> <p><input type="checkbox"/> Entre 5 et 10</p> <p><input type="checkbox"/> 10 ou plus</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Veuillez fournir de plus amples informations⁵⁵.</p> <p><Saisie de texte></p> |
| <p>63. Veuillez fournir des informations sur les expériences en matière de mobilisation des ressources à l'appui de la mise en œuvre du Protocole⁵⁶.</p> | <p><Saisie de texte></p> |
| <p>64. Veuillez fournir des informations sur l'état des fonds mobilisés à l'appui de la mise en œuvre du Protocole⁵⁷.</p> | <p><Saisie de texte></p> |
| <p>65. Veuillez fournir des informations sur les enseignements tirés, ce qui a bien fonctionné et pourquoi, ainsi que sur les difficultés et les défis, leurs causes sous-jacentes, et toute autre information pertinente concernant cette section.</p> | <p><Saisie de texte></p> <p>et/ou <URL et nom du site Web></p> <p>et/ou <Pièce jointe></p> |

| <p>Partie XV - Informations supplémentaires facultatives</p> | |
|---|--|
| <p>66. Veuillez fournir toute autre information pertinente qui n'aurait pas été abordée ailleurs dans le rapport.</p> | <p><Saisie de texte></p> <p>et/ou <URL et nom du site Web></p> <p>et/ou <Pièce jointe></p> |
| <p>67. Veuillez nous faire part de vos commentaires ou suggestions concernant le modèle de ce rapport ou les directives en matière de rapports.</p> | <p><Saisie de texte></p> |

⁵⁵ Par exemple des informations indiquant si le financement des postes du personnel est assuré à long terme ou sur la base de projets.

⁵⁶ Cette question pourrait nécessiter une révision dans le contexte de la composante de mobilisation des ressources du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

⁵⁷ Cette question pourrait nécessiter une révision dans le contexte de la composante de mobilisation des ressources du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et des rapports financiers correspondants.

| | |
|---------------------------|-------------------|
| 68. Notes : ⁵⁸ | <Saisie de texte> |
|---------------------------|-------------------|

| Partie XVI (soumission hors ligne uniquement) - Validation des enregistrements dans le Centre d'échange APA | |
|---|-------------------|
| <i>Les Parties sont invitées à soumettre ce rapport en ligne au moyen du Centre d'échange d'informations sur l'APA. Uniquement en cas d'impossibilité technique, les rapports hors ligne peuvent être soumis en modèle MS Word, accompagnés d'une copie scannée de cette page signée par le responsable de la publication auprès du Centre d'échange APA, par courrier électronique à secretariat@cbd.int. Pour que le rapport soit considéré comme complet, il faut répondre à toutes les questions obligatoires. Si votre pays n'a pas encore désigné une autorité de publication, veuillez joindre le formulaire de désignation approprié⁵⁹.</i> | |
| *Pays : | <Nom du pays> |
| *Nom de l'autorité de publication auprès du Centre d'échange APA : | <Saisie de texte> |
| *Date : | <AAAA-MM-JJ> |
| <i>Je confirme par la présente que les informations ci-dessus sont correctes et j'accepte qu'elles soient incluses dans le Centre d'échange d'informations sur l'APA.</i> | |
| *Signature de l'autorité de publication auprès du Centre d'échange APA : | |

⁵⁸ Le champ « Notes » est à des fins de références personnelles et ne peut être consulté que lors de l'édition.

⁵⁹ Le formulaire de désignation de l'autorité de publication et des utilisateurs nationaux autorisés du Centre d'échange sur l'APA peut être téléchargé à l'adresse suivante : <https://www.cbd.int/abs/common-formats/fr/ABSCH-PA-NAU-fr.doc>. Le correspondant national APA peut également effectuer ce processus en ligne grâce à la fonction de gestion des utilisateurs disponible sur le tableau de bord à l'adresse suivante : <https://absch.cbd.int/register> (inscription requise).